



COMMUNIQUÉ

Le 13 septembre 2023

Journées Européennes du Patrimoine 2023 : 50 visites exclusives partout en France pour les jeunes du pass Culture

Le pass Culture est partenaire de la 40e édition des Journées Européennes du Patrimoine, les 16 et 17 septembre, pour faire découvrir à ses jeunes bénéficiaires la variété et la richesse du patrimoine sur tout le territoire.

Avec plus de 3,4 millions d'utilisateurs depuis sa création, le pass Culture est un outil majeur de découverte et d'accès à la culture sous toutes ses formes. Le patrimoine est un secteur prioritaire du dispositif : cette 40e édition des JEP est l'occasion pour les jeunes d'échanger avec les professionnels du patrimoine et de découvrir leurs savoirs et savoir-faire.

Des offres sur-mesure sont offertes aux jeunes du pass tout le week-end, sur les thèmes du "patrimoine du sport" et "patrimoine vivant" mis à l'honneur cette année : de nombreux sites culturels offrent un quota de places à réserver directement sur l'application, ou mettent en place un accueil privilégié pour les jeunes du pass Culture.

Visites insolites, ouvertures exceptionnelles, activités et animations : **50 visites exclusives** sont proposées sur l'ensemble du territoire français.

Zoom sur des offres exclusives en Corse

Visite de l'exposition « Je veux ce que je veux » au FRAC Corsica à Corte (2B)

Samedi 16 septembre, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse ouvre ses portes aux jeunes bénéficiaires du pass Culture : Marie-Charlotte Franchi, médiatrice au FRAC, sera spécialement mobilisée pour présenter l'exposition qui explore le thème de l'adolescence « *Je veux ce que je veux* » de l'artiste Ange Leccia. Les jeunes découvriront par ailleurs la dernière création de l'artiste, la vidéo-installation "Sempre L'estate".

Découverte de la Citadelle Miollis et de l'exposition « Liberté ! Ajaccio, le 9 septembre 1943 » à Ajaccio (2A)

Les 16 et 17 septembre, les jeunes du pass Culture pourront découvrir la Citadelle Miollis, qui a réouvert récemment au public avec une programmation culturelle, dans laquelle le Musée Fesch présente l'exposition temporaire « *Liberté ! Ajaccio, le 9 septembre 1943* ». Cette exposition retrace l'histoire de la libération de la Corse et la révolte d'Ajaccio pendant la Seconde Guerre mondiale.

À la découverte des coulisses de la République

Au niveau national, les lieux emblématiques de la République ouvriront leurs portes aux bénéficiaires du pass Culture : l'opportunité pour les jeunes de découvrir leurs richesses patrimoniales, mais également leur fonctionnement. De nombreuses places sont proposées sur le pass Culture pour le palais de l'Élysée, l'hôtel de Matignon ou l'Assemblée nationale.

En région aussi, plusieurs institutions publiques ouvriront leurs portes aux jeunes, pour raconter leur histoire patrimoniale et expliquer leurs missions : mairies, préfectures ou DRAC. Un moment précieux croisant découverte patrimoniale et formation citoyenne !

À propos du pass Culture

Le pass Culture est un dispositif d'intérêt général qui offre à tous les jeunes, via une application gratuite et géolocalisée, l'accès à un catalogue d'offres et de lieux culturels très variés, ainsi qu'à une enveloppe de 20 euros (à 15 ans), de 30 euros (à 16 et 17 ans) et 300 euros (à 18 ans, valable deux ans), pour intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques. À ce titre, il fait partie des bons plans de la rentrée pour de nombreuses familles.

Chaque jeune âgé de 15 à 20 ans peut donc grâce au pass Culture se cultiver en toute autonomie : approfondir ou s'initier à une pratique artistique, profiter des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées, etc.), de biens culturels (livres, BD, vinyles, instruments de musique...), en vivant de nouvelles expériences, ou bien encore inviter des amis à partager une découverte culturelle (offres « duo »). 3,4 millions de jeunes ont déjà bénéficié du pass Culture depuis sa création.

En parallèle, un volet collectif, inscrit dans la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et fruit d'un partenariat étroit entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi que ceux de la Mer, l'Armée et l'Agriculture, est directement attribué aux établissements scolaires. Chaque classe, de la 6ème à la Terminale, se voit allouer un crédit de 25 euros en moyenne par élève, destiné à financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs.

Service presse

Esther Garcia

esther.garcia@havas.com

06 08 94 42 64

Alexandre Millet

alexandre.millet@havas.com

07 72 36 08 26

Contact pass Culture

service.presse@passculture.app

pass.culture.fr